

dans l'actu**Maison
du patrimoine :
liquidation
judiciaire engagée**

Dans un courriel adressé hier à la presse locale, Anne-Marie Jutteau, présidente de la Maison du patrimoine, confirme avoir déposé vendredi 16 février la demande d'ouverture de liquidation judiciaire de l'association, dont les activités s'arrêtent en 2024 (lire NR du 29 janvier). Elle en profite pour répondre à Coralie Dénoues, présidente du Département, pointé du doigt pour son manque de soutien, qui assurait quelques jours plus tôt (lire NR du 21 février) que « notre collectivité avait fourni des clefs pour le maintien » de la Maison du patrimoine et pointait une « inaction ». « Certains de ses propos ont été pénibles à entendre, écrit Anne-Marie Jutteau. Les membres du conseil d'administration ont longtemps espéré une convention pluriannuelle qui aurait pu leur donner une visibilité sur l'avenir financier. En 2022, nous avons bien reçu un document de la Mission tourisme résumant des pistes de stratégies : pour mettre en place de nouvelles stratégies et orientations, la Maison du patrimoine avait besoin de temps et de moyens qui lui ont fait défaut dans une période où elle devait gérer une situation économique fragile. »